

Question écrite relative à la tenue des assemblées générale des clubs sportifs

Il y a quelques années, la commune organisait chaque année une assemblée générale des clubs sportifs. Le Collège pourrait-il me préciser :

- Si cette assemblée a encore lieu?
- Si la réponse est positive, pourrait-il me préciser les dates et le contenu des dernières rencontres de cette législature ?
- Si la réponse est négative, pourrait-il me préciser les raisons qui ont conduit à l'abandon de celle-ci ?

Jérémie Drouart

Anderlecht, le 6 novembre 2017



Anderlecht, le 12 décembre 2017

ADMINISTRATION COMMUNALE
GEMEENTEBESTUUR

Mr Drouart Jérémie
Rue Joseph Kelchtermans 48
1070 Bruxelles

Concerne : Votre question écrite à Mme Bennani concernant les assemblées générales des clubs sportifs

Monsieur le Conseiller,

Sous la législature 2000-2006, l'Échevin des Sports a organisé plusieurs assemblées générales des clubs sportifs visant à présenter le bilan de la politique sportive de l'année écoulée ainsi que d'aborder des thématiques générales liées au sport.

La dernière assemblée générale des clubs sportifs s'est tenu en mai 2006.

Après des recherches approfondies, nous n'avons pas pu déterminer, avec exactitude, les raisons de l'abandon de cet événement.

Cependant, d'après les quelques éléments que nous avons pu rassembler, il nous est apparu que pour des raisons budgétaires et organisationnelles, cet événement n'a pas été maintenu.

Il semble, également, qu'il était compliqué d'intéresser tous les clubs sportifs à une thématique unique, chaque discipline ayant ses spécificités. Les échanges lors de cet événement étaient par ailleurs rendus complexes du fait que les clubs participant exprimaient d'avantage la nécessité d'exposer leurs besoins que de débattre du thème retenu.

Nous avons, cependant, décidé, dès l'an prochain, de mettre en place des cycles de conférence avec des thématiques précises. Ces thématiques seront déterminées avec les clubs sportifs afin de répondre à leurs besoins d'informations spécifiques.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

Par délégation :
Pour l'Échevin des Sports,

M. VERMEULEN

S. BENNANI

Place du Conseil 1 Raadsplein
Bruxelles 1070 Brussel

TEL 02 558 08 00

FAX 02 573 12 14

E-MAIL info@anderlecht.be

www.anderlecht.be

